



Brevet (DNB)

Le vade-mecum de l'Historien-Géographe

samedi 11 octobre 2014

Par **Béatrice Louâpre-Sapir** [\[1\]](#).

Le Diplôme national du Brevet (DNB) concerne tous les collégiens en fin de Troisième. Le taux de réussite se situe autour de 80 %, mais de fortes disparités sont à souligner avec des établissements dont le taux est inférieur à 50 %.

L'APHG a toujours défendu l'existence du Brevet en rappelant qu'il constitue le seul examen national avant le Baccalauréat et qu'il permet d'évaluer les connaissances et les compétences à la fin du Collège.

Le DNB est un réel enjeu, pour un bon nombre de collégiens, permettant de mettre les élèves en position de réussite durant l'année de Troisième. Il les confronte à des efforts de révision, d'une acquisition solide de notions de base, de synthèse et de rédaction, ce qui en fait un moment clé dans la progression et la maturité des élèves. Les familles, surtout dans les milieux modestes, sont très réceptives à cette dimension du DNB.

Le DNB est composé principalement d'un contrôle continu et de trois épreuves écrites. L'Histoire, la Géographie et l'Éducation civique constituent une des épreuves écrites, mais sont absentes du contrôle continu.

L'APHG demande la présence de nos disciplines aussi en contrôle continu.

L'épreuve écrite porte sur le programme de Troisième avec de plus une partie dédiée aux repérages historiques et géographiques fondamentaux de la Sixième à la Troisième, qui sont indispensables à la formation des collégiens.

Le programme d'Histoire est consacré à l'étude du XX^e siècle et le programme de Géographie, qui entrera en vigueur à la rentrée 2012, étudie la France et l'Union européenne, thèmes qui constituent pour l'instant une partie de l'enseignement. En Histoire, le programme couvre la Première Guerre mondiale, ses conséquences, dont la naissance du régime nazi, ainsi que la Seconde Guerre mondiale, la décolonisation et la naissance du monde contemporain. La vie politique de la France est aussi abordée dans ce programme. La Géographie fait découvrir aux élèves la France et son espace par des études à différentes échelles et leur fait comprendre les dynamiques en cours, dont le développement durable, ainsi que son rôle mondial. Ceci débouche sur l'étude de l'Union Européenne.

Ces programmes, qui permettent ainsi aux élèves de comprendre le monde dans lequel ils vivent et de les former à être des citoyens responsables et autonomes, ont des articulations fortes avec celui d'Éducation civique. Ce dernier est axé sur l'étude de la citoyenneté, des grands principes et valeurs de la République ainsi que de ses institutions. L'enseignement des Droits et Devoirs qui sont les attributs du citoyen, des fondements de la laïcité, du cadre social de la France avec ses conquêtes, apporte une importante contribution au vivre ensemble et à l'appartenance à la Nation.



Dans le cadre d'une épreuve bientôt renouvelée dans nos disciplines, l'APHG a présenté des propositions concrètes en prenant appui sur la réflexion de la Commission Pédagogique nationale des Collèges, et d'une enquête nationale auprès des collègues. La synthèse des résultats de ces travaux qui a été faite par l'APHG insiste notamment sur l'importance d'évaluer à égalité l'Histoire et la Géographie, de maintenir des exigences de rédaction bannissant la paraphrase, d'apporter de réelles connaissances personnelles et de revaloriser les repérages de la Sixième à la Troisième. L'APHG a fait des propositions en Education civique.

Depuis 2006, le Ministère de l'Education nationale, chaque année, apporte une modification aux modalités d'attribution du Brevet : d'abord la prise en compte de la note de vie scolaire, puis l'obligation absolue d'avoir obtenu le Brevet informatique et internet et un niveau, défini dans le cadre européen, dans une langue vivante étrangère, ensuite une épreuve d'Histoire des Arts, et maintenant la validation obligatoire du socle commun de connaissances et de compétences.

Plusieurs disciplines sont concernées par l'Histoire des Arts, et la place de l'Histoire y est très forte. Les professeurs d'Histoire ont toujours intégré dans leur enseignement l'étude d'œuvres d'art et de courants artistiques. L'APHG est en plein accord avec l'importance de l'Histoire des Arts et la convergence avec d'autres disciplines, qui était déjà pratiquée. Mais l'APHG dénonce des modalités d'évaluation pour le Brevet, décidées dans la précipitation et ne tenant pas compte de la réalité des conditions d'enseignement dans les collèges. L'APHG mène une action depuis un an pour que le Ministère y apporte des améliorations.

L'empilement réalisé depuis ces dernières années tend à dénaturer le DNB et à lui retirer une partie de sa signification. Est-ce les prémices d'une possible évolution du DNB qui serait marqué par la suppression des épreuves écrites ? Si tel était le cas, l'APHG ne pourrait que fermement s'opposer à une telle démarche.

Béatrice Louâpre-Sapir

***Historiens & Géographes*, n° 412, novembre 2010, p. 61-62. Tous droits réservés.**

Notes

[1] Secrétaire générale de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, Professeur au collège Nicolas Boileau de Saint-Michel-sur-Orge (Essonne).